

INFO/CONSULTATION SUR LA MODULATION D'HORAIRE EN PRODUCTION

Le motif de recours de la Direction est : les difficultés d'approvisionnement et, aussi, conserver les ressources pour la remontée en cadence. Sont concernés :

- Chaîne MP14 : toute la chaudronnerie et la finition sauf les électriciens/câbleurs.
- Chaîne M7 : Tous métiers selon les postes de travail.

Proposition de FO de « *prêt de personnel volontaire* » chez MTM (à St Amand), pour aider la résolution de problèmes « *techniques* » afin d'éviter au maximum de la modulation d'horaire.

- Préparation câblage : Population RER. Peut-être pas ou moins de modulation selon volume de modifications.
- Nombre maximum de semaines de modulation haute prévu : 12 semaines entre le 04/03 et le 28/06 pour préparation câblage ; 9 semaines pour MP14 et M7 sur chaînes

A PROPOS DE LA MODULATION D'HORAIRE...

Contrairement à ce que racontent certaines personnes visiblement très mal informées ... ce n'est pas l'actuel accord d'établissement, ni le précédent, qui permet à l'employeur de faire de la modulation d'horaire : ***En fait la Direction n'a besoin d'aucun accord d'établissement***, c'est une possibilité qui existe dans de nombreuses branches dont la Métallurgie.

D'ailleurs, chez Alstom-VPF, la Direction y a eu recours plusieurs fois depuis de nombreuses années.

FO travaille toujours dans l'intérêt des salariés : *Si l'équipe Force Ouvrière s'est battue pour éviter de travailler les samedis, y compris en modulation, nous demeurons contre ce dispositif*

VOTES :

Avis défavorable FO ; Abstention CGT et CFE-CGC.

NOUVEAUX OUTILS, PROCEDURES & PROBLEMES GENERES (SURCHARGE DE TRAVAIL).

- Selon la Direction, faire des améliorations sur de tels outils, déployés sur tout le groupe, est long et compliqué.
- Les utilisateurs seront « *informés* » (opérateurs compris) sur les demandes de modifications qui sont et seront faites sur ces outils.



SIEMENS/ALSTOM OU LE MYTHE D'UN AIRBUS DU RAIL...

Depuis l'annonce du refus du mariage entre Siemens et Alstom, entre sornettes et balivernes, on a assisté à un véritable « *concours de pleurnichards* » dans de nombreux médias et aussi au niveau du gouvernement, sur l'échec du projet d'Airbus du rail, alors même qu'un ancien ministre facilite l'implantation du « *grand méchant Chinois* » en France... **RAPPEL DE POINTS ESSENTIELS :**

- Airbus, lors de sa mise en place par les états d'Europe, a regroupé l'ensemble des constructeurs aéronautiques en évitant le maximum de casse sociale.
- Le projet de fusion SIEMENS/ALSTOM était avant tout une opération de prise de contrôle capitaliste sans projet industriel annoncé et porteur de risques sur l'emploi.
- Le problème N°1 des entreprises européennes vis-à-vis de pays comme la Chine mais aussi de nombreux autres (USA, Inde, Afrique du Sud, etc...) c'est la non-réciprocité des règles commerciales : l'Europe du libéralisme d'un côté et pays avec des mesures protectionnistes pour leurs industries de l'autre.

RETARD PAIEMENT FOURNISSEURS

D'après la Direction 50% des factures ne sont pas payées « *de suite* » car en litige suite à des Entrées Matières non faites « *dans les temps* » pour de multiples raisons ... Situation en partie liée, pour la Direction, par le démarrage des commandes actuelles.

POINT SUR LA LOGISTIQUE

- 3 entreprises restantes en lice dans le cadre de l'appel d'offre ; Possibilité d'un sous-traitant « distinct » pour la partie transport.
- Contrat pour 6 ans avec clause de « revoyure » (période test).
- L'accroissement de l'activité sur VPF facilitera le reclassement des salariés.
- Rappel de l'engagement d'ALSTOM de zéro licenciement et aucune obligation de transfert chez le prestataire. 26 salariés concernés à ce jour : 10 salariés resteraient en « logistique » soit 4 RS, 4 TLS et 2 SAV (garantie) mais avec un rôle différent.
- Les postes ouverts en interne dans d'autres services et pouvant concerner ces salariés leurs seront communiqués
- Consultation du CE prévue avant le 13 mars, jour du CCE.

INTERESSEMENT

Vigilance à avoir sur la sécurité.

Estimation du résultat : 80% EHS, 100% pour les 3 autres critères (qualité, frais généraux, ponctualité)

FO rappelle que le montant de la prime dépend également en partie des résultats des autres sites et du résultat global d'ALSTOM Transport ...



PERCO : AUGMENTATION DE L'ABONDEMENT...

La Direction Générale, dans le cadre des NAO, a décidé d'allouer 100€ supplémentaires d'abondement pour le PERCO : Si FO aurait préféré des augmentations générales et individuelles plus importantes nous avons demandé que ces 100€ soient alloués dès la première tranche du PERCO.

Dans le projet d'avenant, actuellement soumis à la signature des organisations syndicales, notre demande a été acceptée. Force Ouvrière signera donc cet avenant.

Si cet avenant est signé par suffisamment d'organisations syndicales (pour être valide) les nouvelles règles seraient les suivantes :

Tranche de versement	Ingénieurs et Cadres au sens de la Convention Collective % d'abondement/ montant brut d'abondement maximum	Autres salariés % d'abondement/ montant brut d'abondement maximum
de 0 à 500€	50% / 250€	120% / 600€
de 500,01 à 1000€	30% / 150€	40% / 200€
de 1000,01 à 1500 €	20% / 100€	20% / 100€

Le versement de l'abondement interviendra une fois par trimestre (janvier, avril, juillet et octobre).

SANTE : POURRA-T-ON SE SOIGNER CORRECTEMENT DEMAIN ?

Le droit à la santé est vital au sens propre du terme... Quand un projet de loi sur l'organisation et la transformation du système de santé est annoncé, on frémit !

- Le gouvernement veut « labéliser » 500 à 600 établissements en « *hôpital de proximité* » très probablement sans service d'urgence ou de maternité ou de chirurgie ou services spécialisés ...
- La « télémédecine » via un « smartphone » ou une visio-conférence a été autorisée et l'obligation de l'examen clinique, dans ce cadre, supprimé...
- Dix minutes de consultation, pas plus ! Actuellement, en moyenne, un médecin réalise 3 à 4 consultations par heure : Le gouvernement veut passer à six !
- Soins apportés dans la limite d'une enveloppe financière : Au-delà le patient a intérêt à avoir les moyens financiers !

Pour FO cette dérive de plus en plus prononcée vers une gestion purement comptable, est particulièrement inquiétante et nous la dénonçons !

19 MARS 2019 : CE QU'ON A GAGNE, NE LE PERDONS PAS !

Le gouvernement n'apportant pas de réponse sur nos revendications, partagées au-delà de nos rangs, la confédération FORCE OUVRIERE prend ses responsabilités et appelle, avec la CGT, Solidaires, UNEL & UNEL SD à une journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle dans le privé et le public.

Santé, retraite, services publics... Il est temps de dire stop à tous ces projets de réformes mortifères !



ANALYSE NAO 2019 :

La Direction Générale récidive cette année :

- Le budget total alloué reste trop modeste comparé aux résultats pourtant annoncés comme excellent pour le groupe Alstom.
- L'augmentation générale « fixe » pour les non-cadre (*1€ de plus par rapport à celle de l'année dernière*) est forcément très insuffisante.
- Pour les ingénieurs et cadres les augmentations générales continuent à briller par leur absence... Il est à noter que chez nos voisins de Bombardier il y a des augmentations générales pour cette catégorie socio-professionnelle !

Ci-après la grille de salaire (non-officielle) des ouvriers et technicien d'atelier chez Alstom VPF, calculée par nos soins, tel qu'elle devrait être après l'augmentation générale de 37€.

Grille « Ouvriers » après application de l'augmentation de 37€						
170	190	215	240	255	270	285
1832						
1848						
1862						
1881						
1891	1899					
1909	1919					
1928	1939					
1947	1961					
1966	1983	2012				
1986	2005	2029				
2006	2020	2056				
2025	2044	2080	2082			
2046	2066	2106	2110	2128		
2067	2089	2124	2132	2157	2147	2164
	2113	2152	2161	2185	2175	2194
	2136	2177	2191	2216	2204	2228
	2160	2204	2219	2229	2219	2240
	2183	2232	2251	2259	2251	2273
		2262	2282	2289	2283	2307
		2288	2318	2321	2316	2337
		2310	2342	2354	2348	2377
			2361	2381	2381	2411
			2384	2403	2411	2438

MINIMUM CONVENTIONNELS 2019 :

FO Métaux a signé l'accord revalorisant de 2,1 % les barèmes des minimas des ingénieurs et cadres de la métallurgie pour 2019 et a fait appliquer la clause de revoyure de l'accord de 2018 soit un total, avec le rattrapage de 2018, de 3,3 %. L'accord de 2019 comprend, tout comme en 2018, une clause de revoyure en cas de dérapage de l'inflation.

Concernant les minimums conventionnels des non-cadres FO communiquera sur les résultats.

Delphine, Emilie, Sylvie, Bernard, David, Frédéric, Jean-François, Michel, Renaud, Stéphane, Thierry et Vincent de l'équipe FO-VPF se tiennent à votre disposition pour toute informations complémentaires ou pour toutes questions.

